

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 3 septembre 2024

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 3 septembre à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphaël Langevin
Mme Diane Imbault
M. Jean-Eudes Simard
Mme Sonia Gauthier
Mme Marlen Laliberté
Mme Édith Lalancette

Est absente : Mme Rita de Launière

Présidence de la séance

En l'absence de Mme Rita de Launière, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, la séance est présidée par Mme Édith Lalancette, mairesse suppléante.

1. Mot de bienvenue

Mme la mairesse suppléante souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution no 5127-09-24

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts
4. Ratification des comptes
 - 4.1. Comptes à payer
 - 4.2. Salaire des employés municipaux
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024
9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024
10. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2024
11. Union de trois entités pour l'octroi du contrat de déneigement 2024-2025-2026
12. Prêt temporaire pour l'exécution de travaux du rang St-Joseph
13. Demande de financement du Parc des Grandes Rivières pour le terminer le projet du secteur des Quatre-Chutes – point reporté
14. Affaires nouvelles
15. Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

3. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Ratification des comptes

Résolution 5127-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Imbault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer d'août 2024 au montant de 46 929 \$ et que la liste des salaires nets de 9 660 \$ soient acceptées telles que rédigées.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Résolution 5128-09-24

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu et lu la copie du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que rédigé.

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

Résolution 5129-09-24

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu et lu la copie du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 3 juin 2024 tel que rédigé.

7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

Résolution 5130-09-24

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu et lu la copie du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Imbault
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 2 juillet 2024 tel que rédigé.

8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024

Résolution 5131-09-24

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu et lu la copie du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Eudes Simard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 9 juillet 2024 tel que rédigé.

9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024

Résolution 5132-09-24

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu et lu la copie du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Imbault
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 5 août 2024 tel que rédigé.

10. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2024

Résolution 5133-09-24

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu et lu la copie du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Eudes Simard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 14 août 2024 tel que rédigé.

11. Règlement d'emprunt temporaire pour le début des travaux du rang St-Joseph

Résolution 5134-09-24

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame de Lorette fait une demande de prêt temporaire au montant de 305 663 \$ à la Caisse du Nord du Lac St-Jean en rapport avec le règlement d'emprunt n° 206-24, et que le financement sera signé par la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le financement afin que les travaux débutent comme prévu à la mi-septembre par l'entrepreneur.

12. Union de trois entités pour l'octroi du contrat de déneigement 2024-2025-2026

Résolution 5135-09-24

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame de Lorette, la Municipalité de Saint-Eugène d'Argentenay et Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. Souhaitent s'unir pour l'octroi d'un contrat de déneigement commun;

ATTENDU QUE le mandat pour le devis pour ce contrat et le dépôt sur SEAO seront livrés par le service d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine dans la semaine précédant le lundi 23 septembre 2024;

ATTENDU QUE la préparation et la rédaction du devis nécessitent environ 24 heures de travail, au tarif de 75 \$ par heure, pour un total de 1 800,00 \$;

ATTENDU QUE bien qu'il n'ait jamais été préparé de devis pour trois entités par la municipalité, il est reconnu que cela se fait dans d'autres MRC et/ou municipalités;

ATTENDU QUE le devis sera structuré de sorte qu'il y aura trois contrats distincts dans le même appel d'offres, permettant à chaque municipalité d'avoir sa facture associée à son propre contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR Marlen Laliberté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Notre-Dame de Lorette autorise l'union avec la Municipalité de Saint-Eugène d'Argentenay et Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. pour l'octroi du contrat de déneigement;

QUE le devis soit rédigé de manière à inclure trois contrats distincts pour chaque municipalité dans le même appel d'offres;

QUE les frais de préparation du devis et dépôt au SEAO, totalisant environ 1 800,00 \$, soient partagés équitablement entre les trois entités.

13. Demande de financement du Parc des Grandes Rivières pour le terminer le projet du secteur des Quatre-Chutes – point reporté

À la demande de plusieurs conseillers, une visite sur le terrain a été effectuée avec le directeur général du Parc des Grandes Rivières. Cette visite avait pour but d'informer

davantage les élus sur le projet, ses retombées économiques potentielles ainsi que les nuisances possibles pour la bleuetière.

Après un bref échange sur l'expérience vécue lors de la visite, il semble que les élus et la directrice générale-greffière-trésorière soient tous favorables au projet.

Bien qu'aucune demande financière n'ait encore été formulée officiellement, il est anticipé qu'une telle demande pourrait bientôt suivre. Considérant la situation financière actuelle de la Municipalité, les élus proposent d'inclure une éventuelle contribution dans le budget de 2025, à condition que les états financiers le permettent et de reporter la décision de la contribution financière.

14. Affaires nouvelles

Démission de la directrice générale et greffière-trésorière

La directrice générale et greffière-trésorière a informé le conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions, avec effet à compter du mercredi 4 septembre 2024.

Elle a expliqué que, depuis son entrée en fonction, elle a constaté une différence significative entre les tâches présentées lors de l'affichage du poste et les besoins réels. Selon ses observations, les responsabilités sont davantage celles d'une adjointe administrative, un rôle qui ne correspond pas à son profil actuel. De plus, elle avait exprimé dès le départ certaines hésitations quant à son engagement à long terme dans cette fonction.

La directrice a recommandé au conseil de considérer une restructuration opérationnelle afin de mieux répondre aux besoins de l'administration municipale. Elle suggère notamment l'embauche d'une adjointe administrative qualifiée en comptabilité ainsi que le recours à des experts-conseils en comptabilité municipale ou à des conseillers du MAMH pour redresser la situation financière et former adéquatement la prochaine ressource qui occupera ce poste et ainsi éviter de reproduire de futurs redressements administratifs très coûteux pour la municipalité.

Elle s'engage à rédiger le procès-verbal et à effectuer les suivis nécessaires au bon fonctionnement de l'administration jusqu'à son départ. Elle suggère aux élus d'effectuer les paies de la manœuvre des travaux publics à distance. De plus, en cas de restructuration et de prise en charge des relations de travail, elle demeure disponible uniquement pour les tâches relevant de la direction générale.

La directrice a également exprimé sa gratitude envers le conseil municipal et les citoyens pour l'accueil chaleureux de son retour et leur confiance.

Résolution 5136-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Notre-Dame de Lorette autorise Mme Valérie Tremblay à effectuer les paies des employés de la manœuvre des travaux publics à distance pour une période indéterminée, en utilisant l'ordinateur portable de la municipalité, celui-ci étant programmé conformément aux exigences légales.

QUE le conseil municipal organise rapidement une rencontre avec l'accompagnement d'un conseiller du MAMH afin de considérer les recommandations de la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que les problématiques soulevés en ressources humaines, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la municipalité.

Annnonce de démission d'une conseillère

Une conseillère informe les élus qu'elle soumettra sous peu sa démission au conseil municipal en raison de son déménagement à l'extérieur de la région. Bien qu'elle conserve un pied-à-terre dans la Municipalité, elle ne pourra plus être présente aux séances du conseil.

Installation d'équipement pour les séances hybrides

Il est proposé que la salle de séance du conseil soit adéquatement équipée en matériel informatique afin de permettre la tenue des séances du conseil en mode hybride, permettant ainsi la participation en présentiel et par visioconférence.

15. Période de questions

Aucune

16. Levée de la séance

Résolution 5137-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-EUDES SIMARD
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heures trente et une (19h31).

Édith Lalancette
Mairesse suppléante

Valérie Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière